

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Préfecture de l'Hérault**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**et bulletin de liaison des maires**

2 avril 2009

Spécial W

**S O M M A I R E**

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**Arrêté préfectoral N° 2009-I-924 du 2 avril 2009**

**M. Patrice LATRON** Sous Préfet Hors Classe Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault.....2

## **DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**Arrêté préfectoral N° 2009-I-924 du 2 avril 2009**

(Direction des Relations avec les Collectivités Locales/ pôle juridique interministériel)

donnant délégation de signature à

**M. Patrice LATRON Sous Préfet Hors Classe Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault**

**LE PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
PREFET DE L'HERAULT  
Officier de la Légion d'Honneur**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et dans les départements ;

VU le décret du 12 juillet 2004 nommant M. Bernard HUCHET, administrateur civil hors classe, en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Béziers ;

VU le décret du 20 juillet 2006 nommant M. Christian RICARDO, sous-préfet de l'arrondissement de Lodève ;

VU le décret du 26 mai 2008 portant nomination de M. Marc PICHON DE VENDEUIL en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Languedoc Roussillon, préfet de l'Hérault ;

VU le décret du 11 septembre 2008 nommant M. Patrice LATRON, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

VU le décret du 11 décembre 2008 portant nomination de M. Claude BALAND, préfet hors classe, en qualité de préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;

VU le décret du 27 janvier 2009 nommant Mme Cécile-Marie LENGLET, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** - Délégation de signature est donnée à M. Patrice LATRON, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions et circulaires relevant des attributions de l'Etat dans le département de l'Hérault et notamment en ce qui concerne les affaires intéressant plusieurs services départementaux des administrations civiles de l'Etat, à l'exception des réquisitions prises en application de la loi du 11 juillet 1938 relative à l'organisation générale de la nation pour temps de guerre.

**ARTICLE 2** - Délégation est donnée à M. Patrice LATRON, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, afin de signer les décisions relatives à la création de zone d'attente permettant de faire face à l'accueil massif des personnes de nationalité étrangère sans visa consécutif notamment à l'arrivée d'un navire.

**ARTICLE 3** – En cas d'absence ou d'empêchement du préfet, délégation est donnée à M. Patrice LATRON, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault pour présider la Commission Départementale d'Aménagement Commercial y compris en matière cinématographique.

**ARTICLE 4** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice LATRON, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, la délégation prévue aux articles 1 et 2 est dévolue à : M. Bernard HUCHET sous-préfet de l'arrondissement de Béziers ou à M. Christian RICARDO, sous-préfet de l'arrondissement de Lodève ou à M. Marc PICHON de VENDEUIL, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ou à Mme Cécile-Marie LENGLET, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault.

**ARTICLE 5** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

**Fait à Montpellier, le 2 avril 2009**

**Le Préfet,**

**Claude BALAND**

Pour copie conforme aux originaux déposés aux archives de la Préfecture

Montpellier le 2 avril 2009

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général

**Patrice LATRON**

Toute correspondance concernant le Recueil des Actes Administratifs doit être adressée à M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, Direction des Ressources Humaines et des Moyens, Bureau des Moyens et de la Logistique.

Le recueil n'est pas vendu au numéro. Cependant, les organismes privés et particuliers peuvent souscrire des abonnements annuels (1er janvier au 31 décembre) au tarif de 76 euros l'abonnement. Leur demande, accompagnée d'un chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de M. le Régisseur des Recettes de la Préfecture de l'Hérault, doit parvenir à l'adresse précisée ci-dessus.

Tous les originaux des arrêtés publiés dans le recueil peuvent être consultés à la Direction des Relations avec les Collectivités Locales, Pôle Juridique Interministériel